

17 mars 2019 ASSEMBLEE GENERALE FEDERATION APICOLE 67 A STEIGE

Assistaient : Madame Gentner et Messieurs Blum – Weber – Schaeffer – Steiner et Kiefer.

POINT N° 1 Bienvenue

Le président Kerneis souhaite la bienvenue aux quelques 70 personnes présentes, il passe la parole à M Kernel Pierre, délégué communal auprès des apiculteurs. Ce dernier nous fait une rapide présentation de la commune de Steige qui est un petit paradis pour les abeilles. Une commune essentiellement sylvicole et agricole (presque exclusivement élevage et pâturage) donc très peu de pesticides...

Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne la parole à Estelle Ferrari, présidente du syndicat du val de Villé qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

POINT N° 2 Adoption du PV de l' AG 2018

Michel Muhr donne lecture du Procès-Verbal qui est adopté à l'unanimité.

POINT N° 3 Rapport d'activité par le président Kerneis

L'année 2018 a été une bonne année, aussi bien pour le nectar que pour le miellat ; et sur le plan sanitaire, l'hiver s'est bien passé pour nous, comparé à d'autres régions. La mortalité en Alsace a été de l'ordre de 20% contre + de 30% pour le reste de la France.

Le président fait le tour de toutes les actions qui ont été menées au niveau de la Fédération du Bas-Rhin, comme de celles menées au niveau de la Confédération dont il assure également la présidence. Ces actions ont déjà été rapportées et figurent dans les comptes- rendus des réunions de présidents. Notamment :

L'opération Haies Vives

Le concours des miels

La formation des dégustateurs

La formation des moniteurs

Sur ce dernier point, le président rappelle que c'est Charles Huck qui a démarré cette formation il y a 19 ans. Ce qui fait qu'aujourd'hui l'apiculture amateur Alsacienne est de loin la plus dynamique de France. D'ailleurs cette formation va évoluer et sera sanctionnée par un diplôme niveau CAP reconnu par l'Etat.

Le président évoque également tout le travail de conviction et toutes les interventions qu'il fait auprès des instances apicoles (FRAGE – ADAGE etc...) pour défendre les intérêts des petits producteurs. Il y a quelques années, l'apiculture Alsacienne percevait 100.000 € de subvention de la région. Aujourd'hui une subvention de 43.000 € est versée pour l'ensemble du **Grand Est**.

Il revient sur les difficultés qu'il rencontre au niveau de la Confédération avec nos homologues du Haut-Rhin qui sont dans un blocage systématique et empêchent ainsi toute évolution de nos structures...

Alors que la collectivité unique est actée pour 2021, comment imaginer 2 Fédérations Apicoles sur un même territoire !! Une Grand Fédération Régionale serait la solution évidente, mais comme à la Confédération les décisions se prennent à l'unanimité....

POINTS N° 4 et 5 Rapport Financier et rapport des réviseurs

Le rapport est présenté par le trésorier Charles Geib. L'exercice se solde par un excédent de 2.944,48 € Et la trésorerie au 31.12 se chiffre à 74.621,23 €.

Après la lecture du rapport des réviseurs aux comptes, quitus et donné au trésorier et au comité.

POINT N° 6 Fixation de la cotisation 2020

Cotisation inchangée pour 2020

POINT N° 7 Désignation des réviseurs aux comptes

Messieurs Benoît Urban (Bischwiller) – Luck Daniel (Molsheim) – Gangloff Roger (Villé) sont candidats et sont validés.

POINT N° 8 Election du Tiers sortant

Bernard Deiss (Haguenau) sortant se représente

L'appel à candidature a fait émerger 3 candidatures :

Estelle Ferrari (présidente de Villé) – Jacques Vacheret (secrétaire de Bischwiller) – Patrice Benoist (président de Abeilles et partage)

Les 4 membres sont élus à l'unanimité.

POINT N° 9 Organisation de l'AG 2019

Le syndicat de Reichstett se propose d'accueillir l'AG en 2020.

POINT N°10 Opération caravane Haies Vives

Le président revient sur le succès de cette opération en 2018.

6 chantiers se sont déroulés en 2018 et 120 personnes ont participé.

D'ores et déjà plus de 10 chantiers sont prévus pour 2019 :

Reischett – Molsheim- Strasbourg – Obernai – Asapistra – Sierentz – Altkirch et
3 chantiers en Lorraine.

La Fédération allouera cette année un budget de 3.000 € à cette opération, sur ce budget elle remboursera 30% des frais engagés par chantier dans la limite de cette enveloppe, selon la règle premier arrivé – premier servi !

POINT N° 11 Divers

Suite à l'assemblée générale de l'UNAF, à laquelle il a assisté, le président revient sur le **statut social de l'apiculteur**

Il revient sur la déclaration de ruches qui est obligatoire pour tous et dont l'objectif soi-disant est de :

Connaître l'évolution du cheptel

Améliorer la santé de l'abeille

Mobiliser les aides européennes

La question posée : où vont ces aides ? En Alsace, la majorité des apiculteurs sont des amateurs ; les subventions vont vers les GDSA d'une part, et d'autre part les ADA qui les dirigent ensuite vers les professionnels.

Il aborde ensuite la question de la cotisation à la MSA

Tout comme sur l'aspect fiscal, des modifications pour harmoniser la filière apicole avec la filière agricole créent de nouvelles contraintes sur le plan social. Les méthodes de calcul sont dignes des plus grands énarques Parisiens. Elles tiennent compte de :

1. La SMA (Surface Minimale d'Assujettissement) qui se traduit pour l'apiculture par le nombre total de ruches détenues (ruches, ruchettes, essaims) ; soit tout ce qui est déclaré sur la déclaration annuelle obligatoire.

2. La part de travail post récolte (mise en pot, étiquetage, vente, marchés...)

Le statut est déterminé de la façon suivante :

1. Ratio entre la SMA (nombre de ruches) par rapport à une référence fixée à 200 ruches :

Ex: si je possède 25 ruches, le ratio sera de $25/200 = 0.125$.

2. Ratio entre le temps de travail post récolte et une référence fixée à 1200 heures :

Ex : si j'estime mon travail à 100 h, le ratio sera de $100/1200$ soit 0.083 .

3. Les 2 ratios sont additionnés soit dans cet exemple : 0.208.

Interprétation du résultat :

Si le ratio final est inférieur à 0.25, pas de cotisation MSA. C'est le cas de l'exemple.

Si le ratio se situe entre 0.25 et 1, l'apiculteur sera cotisant solidaire sans compensation.

Si le ratio est supérieur à 1 nous sommes cotisants solidaires de plein droit.

La MSA est susceptible de contrôler notre situation.

Le président rappelle que l'opération d'étalonnage des réfractomètres démarrera en Avril auprès du laboratoire vétérinaire départemental de Colmar. Les appareils devront être déposés par les syndicats entre le 23 et le 26 Avril et récupérés après le 13 mai. Tarif 12 € TTC par appareil.

L'après-midi a été consacré à une conférence par Michel Muhr sur le thème « l'homme et l'abeille »

Bertrand KIEFER

